VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par CHARLES ROTH Par CHARLES ROTH Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Magdalena Bokenfohr—No. 105,532 Division D., Cour Civile de District.

Superbe Propriété commerciale et Cottage dans le voisinage du Marché de la rue Neuvième

LE JEUDI, 23 AVRIL 1914, à midi, À LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, No. 311 RUE BARONNE

CONFORMEMENT ET EN VERTU d'un jugement rendu et signé le 18 Mars, 1914, par l'honorable Porter Parker, juge de sus dite cour, Division D dans l'affaire intitulée Succession de Mme Magdalena Bokenfohr et adresse à Charles Roth, encanteur, J'offrirai à la vente à l'encan le JEUDI, 23 Avril 1914 les biens fonciers suivants décrits à savoir:

4 Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par les numéros municipaux 3110-3112-3114-3116 rue Magazine et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui on dépendent de quelque façon situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance, (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre, 1913, par la lettre A suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre A commence à une distance de soixante douze pieds neuf pouces du coin de la rue Huitième et Magazine, mesure delà, courant vers la rue Neuvième soixante trois pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur sur son côté le plus proche de la rue Neuvième quatre vingt onze pieds quatre lignes, d'où sur une première ligne arrière courant vers la rue Huitième seize pieds quatre pouces, d'où sur une ligne parallèle avec la rue Huitième et courant vers la rue Magazine quatre pieds d'où sur une seconde ligne arrière et courant vers la rue Huitième quarante six pieds onze pouces d'où sur la ligne de côté la plus proche de la rue Huitième et se dirigeant sur la rue Magazine au point du commencement quatre vingt six pieds onze pouces, laquelle dite parcelle de terre est composée de la plus grande partie de l'arrière part des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhausen le quatre Mai 1844 et déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos. Un, deux et trois avec l'usage d'une allée mitoyenne une partie de laquelle se trouve à l'arrière de la dite parcelle de terre, laquelle dite allée mitoyenne mesure, commençant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine quatre pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds huit pouces.

2 Un certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 3100-3102-3104 rue Magazine, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages qui en dependent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak,) Huitième et Neuvième; la dite parcelle de terre est désignée sur le croquis sus mentionné ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913, joint à un inventaire pris par Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre B suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre B forme le coin des rues Magazine et Huitième et mesure soixante deux pieds neuf pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur et face à la rue Huitième de quatre vingt six pieds six pouces, laquelle dite portion de terre est composé de la plus grande partie de la façade des lots désignés sur un plan dressé par H. Moelhaussen le 4 Mai 1844 et déposé en l'étude de Hermann ancien notaire en cette ville par les Nos. Un, deux, et trois avec le droit et l'usage d'une allée mitoyenne à l'arrière de la dite parcelle de terre, mesurant à un point quatre vingt six pieds six pouces du coin de la rue Magazine, quatre pieds de face sur la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de cent neuf pieds et huit pouces.

3 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 1026-1028 rue Huitième et tous les droits, voies, privilèges dépendances et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak) Huitième et neuvième; la dite parcelle de terre est désigné sur le plan sus mentionné ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 5 Octobre 1913, joint à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire public le 6 Octobre 1913 par la lettre C; suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpenteur la dite parcelle de terre C mesure commençant à une distance quatre vingt dix pieds six pouces sur le rue Magazine d'où courant vers la rue Constance trente trois pieds huit pouces de face à la rue Huitième, trente trois pieds sept pouces de largeur en arriere sur une profondeur de cent vingt six pieds: laquelle dite parcelle de terre est composée de la plus grande partie du lot désigné sur un plan dressé par H. Moelhausen le 4 Mai, 1844 et déposé en l'office de L. Hermann ancien notaire en cette ville par le No. quatre et une petite parcelle du lot désigné sur le dit plan par le No. Trois.

4 Un certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue par les numéros municipaux 1022-1024 et tous les droits voies privilèges dépendances et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon située dans le quatrième district de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 125 borné par les rues Magazine, Constance (autrefois Live Oak), Huitième et Neuvième, la dite parcelle de terre est désignée sur un croquis ou certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis deputé voyer de ville daté du 5 Octobre, 1913 joint à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire le 6 Octobre 1913, par la lettre D suivant lequel dit croquis ou certificat d'arpentage la dite parcelle de terre lettre D commence à un distance de cent vingt quatre pieds deux pouces du coin de la rue Magazine d'où il mesure courant vers la rue Constance trente trois pieds neuf pouces de face à la rue Huitième, trente trois pieds en largeur en arrière sur une profondeur de cent vingt six pieds; la dite parcelle de terre est composée du tout du lot désigné sur un plan dressé par H. Moelhausen le 4 Mai 1844 déposé en l'étude de L. Hermann ancien notaire en cette ville par le No. 5 et d'une petite partie du lot désigné par le No. 4.

5 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon située dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet 139 borné par les rues Laurel, Annonciation, Robert et Upperline designé par la lettre P sur un plan de subdivision par C. Uncas Lewis, deputé voyer de ville date du 10 Février, 1899 joint à un acte passé devant J. D. Taylor ancien notaire daté du 29 Mars, 1899 suivant lequel dit plan le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel commencant à un point cent vingt pieds du coin des rues Laurel et Upperline sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt trois pieds trois pouces et est composé du tout du lot original No. Seize et treize pieds trois pouces de l'arrière du lot original No. Onze lequel adjoint le lot No. Seize à l'arrière. Les améliorations sur la dite propriété sont connues par les numéros municipaux 4916 et 4918 rue Laurel.

CONDITIONS — Comptant. La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un, deux et trois ans de crédit garanti par billets de valeur égales portant intérêt au taux de sept pour cent par an depuis la date jusqu'au paiement et garanti par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales et l'acte de vente ou les actes de vente devant contenir les clauses de sécurité, le ou les acquereurs devant assumer en sus et en plus du prix d'achat toutes les taxes pour l'année 1914 et aura droit aux loyers depuis le passage final de l'acte de vente confirmant l'adjudication devant James Boyd Grinage, notaire aux frais de l'acheteur et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

CHARLES ROTH, Encanteur,
601 Commercial Place.
G. G. KRONENBERGER, avocat.
mars 22-29- avril 5-12-19-23

Par JACOBS-GLEASON, Inc

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Sarah Bernstein épouse d'Otto Sizeler

No. 102,376, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SANS LIMITE SANS RÉSERVE

Un joli Cottage Résidence, élevé, à Abita Springs

(Adjoignant le superbe Hotel Mutti)
Cottage simple adjoignant
4 Lots de valeur sur la rue pavée, Français, entre Dorgenois et Law
ilet des Champs Elysées

A l'ENCAN, JEUDI 16 AVRIL 1914

A Midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 10 mars 1914 par l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de district, division B., et adressé à Samuel L. Jacobs, encanteur, je vendrai à la date et lieux ci-dessus mentionnés, la propriété suivante ci-dessus décrite à savoir:

Un certan lot de terre situé dans la ville de Bossier, Paroisse de St. Tammany, état de la Louisiane, dans cette partie connue sous le nom d'avenue, suivant un plan dressé par W. H. R. Hargen voyer, le dit lot de terre s'étend sur la dite avenue 54 pieds et court vers l'arrière, formant le coin des rues Warren et Seconde, sur 100 pieds entre lignes parallèles, et adjoint la propriété de Mme A. Dickerson, et est borné à l'est par Warren et à l'ouest par le reste de l'avenue, et au nord par la propriété de Mme A. Dickerson. Les améliorations comprennent un cottage élevé contenant 43 chambres, une chambre de domestique, au milieu un vestibule de 26 pieds, une salle à manger, chambre de toilette et lavabo fixe dans chaque chambre à coucher, eau froide et chaude, galeries tout autour de la bâtisse, puits artésien avec chateau d'eau, écuries, entièrement grillagées, fourneaux et appareils de chauffage à eau chaude. On peut en prendre possession immédiatement.

Toute cette certaine parcelle ou lot de terre s'étendant et étant dans la ville d'Abita Springs, paroisse St. Tammany, état de la Louisiane, est particulièrement décrite comme suit à savoir: Commençant à un point sur la rue Warren, à 40 pieds du coin de la rue Church et de la Compagnie des Pompiers sur Warren Street, de la 80 pieds sur la rue Warren, sur une direction nord vers la rue Eads, de là à angle droit à la rue Warren et parallèle avec la rue Eads, 54 pieds, d'où 80 pieds dans une direction sur sur une ligne parallèle avec la rue Warren, de là 54 pieds sur une ligne à la rue Warren vers le point où il commence, les améliorations comprennent un cottage simple, 5 chambres et galerie. On peut en prendre possession immédiatement.

Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet 1377, borné par les rues Frenchmen, Law, Champs Elysées et la rue Dorgenois, désigné par les numéros 5 et 6 dans le nouveau faubourg Marigny, suivant un plan dressé le 20 février 1848 par John Brilli, voyer, déposé pour références en l'office d'Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 31 de son livre de plan No. 2, et lequel lot mesure en mesure américaine chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Frenchmen, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les dits lots sont formés par les lots de terre Nos. 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 108 sur plan original du nouveau faubourg Marigny.

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent en tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou appartiennent de quelque façon situé dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet 1377, borné par les rues Frenchmen, Law, Champs Elysées et Dorgenois, désigné par les numéros 3 et 4 dans le nouveau faubourg Marigny suivant plan dressé le 20 février 1848 par John Brilli, voyer, et déposé en l'office de Octave de Armas, notaire en cette ville, pour référence comme plan No. 31 de son livre de plan No. 2, et lequel dit lot mesure en mesure américaine chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Frenchmen sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, les dits lots sont formés des lots de terre 10, 11, 12 de l'Ilet No. 108, sur le plan original du dit faubourg Marigny.

CONDITIONS. — L'acquéreur devant assumer comptant les taxes de l'année 1914 et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez

JACOBS-GLEASON, Inc.,
S. L. JACOBS, Encanteur.
H. W. ROBINSON, avocat pour le demandeur.
mars 15-22-29 avril 5-12-15-16

Par I. B. RENNYSON

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de John Kops.

A l'encan le JEUDI 16 Avril, 1914.

A la Bourse des propriétées foncières No. 311 rue Baronne à Midi

La bâtisse simple à deux étages 635 rue St. Ferdinand

Entre les rues Chartres et Royale llet de la rue Press, comprenant 4 chambres et vestibule au premier étage, 5 chambres et vestibule au rez-de-chaussée, allée de chaque côté, cour pavée, etc.

Conformément à un ordre de l'honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D daté et signé du 13 Mars 1914, dans l'affaire de la succession de John Kops No. 102,819, je procéderai à la vente de la propriété suivante décrite à savoir au lieu et place désigné comprenenat un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et privilèges et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon située dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues St. Ferdinand, Press, Chartres et Royale lequel lot est désigné par le numéro 3 sur un plan par C. N. DeArmas, député voyer de ville daté du 4 Avril 1887 et joint à un acte passé devant James Fabey ancien notaire, le 6 Avril 1887 et mesure suivant le dit plan vingt quatre pieds pouces de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de quatre vingt seize pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1914, ainsi que les actes de vente qui devront être passées devant Scott E. Beer, notaire et dix pour cent (ne portant pas d'interet) de dépôt au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.
EDGAR M. CAHN, avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

John G. Kostmayer, Agent, vs. Mme Alice A. Young.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 62,749 — En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable première cour de cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'encan en mon entrepôt Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Second District de cette ville, le JEUDI, 9 avril 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Trois berceuses, deux tables de centre, un davenport, une table de centre, une toilette avec glace, une armoire à glace, un lavabo à glace, une berceuse, une table de toilette, une chiffonière, un lavabo, une table plate, une table de salle à manger, un réfrigerateur, un garde-manger.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CONDITIONS. — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la première cour de cité pour la paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSH & BUCK, Avocats pour le demandeur.
mars 29—avril 3 9

VENTES A L'ENCAN

ParKERNAGHAN&CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W A. Kernaghan, encanteur, bureaux 339 rue Carondelet, JEUDI, 16 Avril, 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre en date du 13 mars, 1914, de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Mme Ezilda Wiltz, No. 107,372 la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ,avec toutes les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'Ilet No. 289, borné par l'avenue Napoleon, les rues Chesnut, Berlin et Collisée, et désigné par le numéro 4323 rue Chestnut, le dit lot mesure suivant un croquis fait par Edgar Pilie, arpenteur, en date du 28 mars 1902, et annexé à un bref dans le procès de la Canal Bank vs. John C. Harter, No. 68666 du registre de la Cour Civile de District, trente deux pieds, plus ou moins, de front sur la rue Chestnut par une profondeur de cent vingt sept pieds, six pouces en profondeur entre lignes parallels; lequel dit lot de terre est composé de la plus grande partie du lot désigné sur un plan fait par L. H. Pilié le 31 mars, 1868 et déposé dans les bureaux de Eusèbe Bouny, ancien notaire public, sous le numéro vingt et de quatre pieds pris de l'arrière des lots désignés sur le dit plan par les numéros un, deux, trois et quatre.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant, et le reste, s'il y en a en deux paiements égaux payables en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de la vente, les traites de l'acquéreur devront être garanties par un lien du vendeur et une hypothèque et de garantie, paiement de l'expertise, 5 pour cent d'honoraires d'avocats, etc., les taxes de l'année courante devront être assumées par l'acquéreur et payées par lui. Dix pour cent sont requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Adolph, Esq., Notaire Public aux frais de l'acquéreur.

FRED ADOLPH, avocat.
mars 15-22-29 Avril 5-12-16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet, JEUDI, 16 Avril, 1914 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 13 mars 1914, de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., dans la succession de Dr. St. Marc Fortier, No. 101,922 la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre située dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet No. 412, borné par l'avenue St. Charles, les rues Cadiz, Carondelet et Valence Formant le coin de l'avenue St. Charles et de la rue Cadiz et mesurant 75 pieds de front sur l'avenue St. Charles par 143 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et de front sur la rue Cadiz ensemble avec les constructions y appartenant No. 4605 Avenue St. Charles.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant et la balance en un, ou en un et deux ans, ou en un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, représenté par des traites de l'acquéreur portant si pour cent d'interets annuels depuis la date de l'acte de vente jusqu'au moment du paiement, garanti par une hypothèque et un privilège de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans expertise en cas de vente et de cinq pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas où ces effets seraient remis entre les mains d'un avocat pour l'encaissement, et toutes les autres clauses usuelles: l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant des effets impayés et devant transférer la police d'assurance au porteur de ces effets, et devant payer, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication et l'acquéreur aura droit aux loyers après seulement que l'acte de vente est passé et devra prendre la propriété soumise au bail existant, finissant le 30 septembre 1914.

Acte de vente devant M. C. Soniat, Notaire aux frais de l'acquéreur.
CHAS. de B. CLAIBORNE, Avocat.
mars 15-22-29 avril 5-12-16

ANNONCE JUDICIAIRE.

DAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet.

Le JEUDI 9 avril 1914, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1914, de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Vve Jas. Thibeaut, No. 103,182, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet No. 413, borné par ses rues Dumaine, Lopez, St. Philippe et Salcedo, formant le coin des rues Dumaine et Lopez, désigné par la lettre A sur un croquis de D. E. Seghers, voyer daté du 5 novembre 1898, annexé à un acte de F. D. Charbonnet, notaire daté du 18 novembre 1898, et mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Lopez, ainsi que toutes les bâtisses connues par les numéros 3061,3063 rue Dumaine.

CONDITIONS, la moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit d'un ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, représenté par des notes d'un montant suivant le gré du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an depuis l'adjudication jusqu'au paiement, garanties par hypothèque ou privilège du vendeur, l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et de vente sans évaluation, en cas de procès pour effectuer le paiement des dits billets, et 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas où il serait nécessaire de remettre les dits billets dans les mains d'un avocat pour encaissement, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour un montant égal au billet et transférer la police aux porteurs des dits billets et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1914 et déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix du dit paiement. L'acte de vente devant E. Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CHAS. de B. CLAIBORNE, avocat.
mars 8-15-22-29 Avril 5-9

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de airstop; objets divers; intérêts en droits de patentes.

Abraham Epstein vs. Airstop Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,011 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, dans le local ci-après désigné, le SAMEDI, 18 avril 1914, à 10 heures 30 du matin, les objets ci-après décrits à savoir: Au local No. 326 rue de Chartres.

1—465 gallons "Airstop"; 7 barils de matière première; 13 bidons de matière en poudre; 5 ferblancs de glycerine; un lot de ferblancs, baquets et objets divers, etc., tel que l'établit l'inventaire.

2—Tous les droits, titres et intérêts du défendeur ayant trait à la patente émise par le Bureau des Patentes des Etats-Unis, portant le numéro 578,551, le 9 mars 1897, au nom de Charles E. Duryea, pour pneus de voiture, le tout conformément aux indications incluses dans l'application enregistré le 28 décembre 1901, No. de série 416,308, divisé, et dans les applications enregistrées le 8 juin 1896, No. de série 594,731 (dont aucune modèle n'a été fourni).

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
NIX & PARKERSON,
Avocats pour le demandeur.
avril 7 13 18

VENTES A L'ENCAN

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Troisième District.

Succession de Ramon Gonzales.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,562 — Division E — Cottage double, Nos. 2343-45 rue N. Claiborne; cottage double, Nos. 1209-1211 rue Touro; coin de Commerce, 2240 rue Chartres; rangée de maison de rapport, Nos. 526-528-530-532 rue Marigny; lot vacant sur la rue Spain, entre N. Derbigny et N. Claiborne — A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 9 avril 1914, à midi, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 25 février 1914 et signé en cour ouverte le 3 mars 1914 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été adressé, J'offrirai en vente à l'encan au jour heure et lieu ci-dessus mentionné la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Union (actuellement Touro), Urquhart, Morales (actuellement Marais) et Frenchmen, mesurant 30 pieds, 11 pouces et 10 lignes ½ de face à la rue Union (actuellement Touro) sur 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes, en mesure américaines.

2. Un certain lot de et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District, Faubourg Franklin, désigné comme lot No. 5, dans l'Ilet No. 645 (autrefois No. 99), borné par les rues Spain, St. Avide (actuellement Claiborne), Prosper (actuellement N. Derbigny) et Washington (actuellement St. Roch) mesurant, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Spain, sur une profondeur de 134 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit lot est formé d'une portion des lots 16 et 17.

3. Une certaine parcelle de terre dans le Troisième District, borné par les rues Chartres, Marigny, Décatur et les Champs Elysées, la dite parcelle de terre est composée des lots Nos. 8 et 9 sur un plan d'Edgar Pilié, député voyer de ville, le 9 juin 1899, joint à un acte de vente par J. A. Chowning et als., à Ramon Gonsales, le 17 juillet 1899, acte devant Chas. Schneidau, notaire; lot No. 9 mesure 20 pieds, 11 pouces de face à la rue Chartres, sur 116 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Marigny, entre lignes égales et parallèles et est borné en arrière par une allée Mitoyenne décrite sur le dit plan. Le dit lot No. 9 forme le coin des rues de Chartres et Marigny. Lot No. 8 adjoint le No. 9, et mesure 20 pieds, 4 pouces de face à la rue Chartres, sur 116 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; borné à l'arrière par une allée mitoyenne décrite sur le dit plan.

4. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District, llet No. 244, borné par les rues Spain, Derbigny, Claiborne et Spain, et mesure 33 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur et face à la rue Spain de 77 pieds, 10 pouces entre lignes égales et parallèles. Le dit lot est désigné par le No. 1, sur un plan joint à un acte devant A. Ducatel, notaire, le 3 février 1848.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en paiements égaux représentés par des notes de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt annuel, depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, l'acquéreur devant assurer les améliorations pour la valeur de la partie à crédit et transférer la police ou les polices au porteur des billets hypothécaires; l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénando et de vente sans évaluation Dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour obtenir le paiement des billets, et toutes les clauses ordinaires des actes de vente. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1914, et déposer avec l'encanteur en accompte 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers depuis la date de l'acte de vente notarié. Acte de vente passé devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU,
mars—8,15,22,29avril—5,9 Encanteur.

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIARE

Lots vacants de Choix dans le Sixième District

Succession de Jeremiah J. Roth, Sr.

No. 107712 Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 406, rue Carondelet le MARDI 28 avril, 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 13 mars 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, les valeurs sous-mentionnées seront vendues à l'encan:

1. Deux obligations du Country Club de la Nouvelle-Orléans.
2. Une obligation de seconde hypothèque de la Louisiana Baronne Hotel Realty Company.
3. Cent vingt-trois parts d'actions de la Baronne Improvement Company.
4. Vingt-deux parts d'actions de la Zeta Company, Ltd.
5. Cinquante parts d'actions de la St. Louis Mining and Milling Company.
6. Sept 6-15 parts d'actions ordinaires de l'Hôtel De Soto Company.

Conditions—Comptant avant le transfert des susdites actions.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.
C. de B. CLAIBORNE, Avocat.
avril 5 12 15 16

ParKERNAGHAN&CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

OBLIGATIONS—ACTIONS.

Succession du Dr. St. Mark Fortier.

No. 101,922—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 339 rue Carondelet.

Le JEUDI, 16 avril 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 13 mars 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, les valeurs sous-mentionnées seront vendues à l'encan:

1. Deux obligations du Country Club de la Nouvelle-Orléans.
2. Une obligation de seconde hypothèque de la Louisiana Baronne Hotel Realty Company.
3. Cent vingt-trois parts d'actions de la Baronne Improvement Company.
4. Vingt-deux parts d'actions de la Zeta Company, Ltd.
5. Cinquante parts d'actions de la St. Louis Mining and Milling Company.
6. Sept 6-15 parts d'actions ordinaires de l'Hôtel De Soto Company.

Conditions—Comptant avant le transfert des susdites actions.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.
C. de B. CLAIBORNE, Avocat.
avril 5 12 15 16

VENTES A L'ENCAN.

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.
Succession de William Brunke vs. Armand Ribes, executeur de la succession de Henry Charles Yaeger.
Simple cottage avec toiture en ardoises, No. 611 Rue Bartholomew.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,719 — Division B — En vertu d'un jugement signé le 2 avril 1914 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique par Leonard L. Stern, encanteur, le JEUDI, 5 mai 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terrain, etc., situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bartholomew, Mazant, Chartres et Royale, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Bartholomew par une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles, et désigné comme No. 611 de la rue Bartholomew.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec toiture en ardoises, composé de sept chambres, qui vaudront un loyer de $12 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de 1914 en sus de son enchère. Acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER J. FLANAGAN,
Administrateur Public.
M. D. DIMITRY, Avocat.
avril 4 5 12 19 26—mai 3 5

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple Elevé
521 rue Joseph, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Louis D. Mazurette

No. 107,415, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans

DAR C A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 14 Avril, 1914, a midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 18 Mars, 1914 de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la susdite cour actuellement absent en congé, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No. 521 rue Joseph située dans le sixième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Joseph, Laurel, Constance et Octavie et désigné par la lettre A dans l'Ilet 188 sur un certificat d'arpentage par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil daté du 18 Juillet 1890, joint à un acte passé devant Jeff C. Wenck, notaire public le 18 Déc. 1896 et mesure suivant le dit plan commençant à une distance de 138 pieds 1 pouce, et 6 lignes du coin de la rue Joseph et Laurel, 37 pieds 2 pouces de face à la rue Joseph, sur soixante pieds 1 pouce et dix lignes de profondeur entre lignes parallèles et est compose de l'extrême arrière de lots 1 et 2 sur le croquis sus mentionné.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la solde, s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acheteur à 1 et 2 ans après date, portant 8 pour cent d'interet par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles et coutumières, le loyer de la dite propriété devant appartenir à l'acheteur depuis la date de passage de l'acte de vente, lequel devra être fait devant W. W. Young, notaire aux frais de l'acquereur, l'acheteur devant assumer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1914; 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

mars 14-15-22-29 Avril 5-12-14

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Robert J. Sass

No. 106,679 Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

DAR C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Enranteur bureau 134 rue Carondelet, MARDI 21 AVRIL 1914, à midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 18 Mars, 1914 de l'honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour précitée Division E dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

1 Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'Ilet 410 borné par les rues Clara (autrefois Vine), Cypress, Magnolia et Lafayette, (autrefois Hevia) désigné par la lettre V sur un croquis ou certificat d'arpentage par L. Davey ingénieur civil date du 23 Février, 1898, et joint à un acte de vente passé devant J. C. Wenk, notaire le 22 Mai 1898, et mesure suivant le dit croquis, commençant à une distance de 93 pieds 8 pouces du coin des rues Clara et Cypress, 18 pieds